



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **40**

- représentés : **3**

TOTAL **43**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	-
M. Christian WAGNER, Adjoint	-	Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> -		<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
Mme Véronique ELO, Adjointe		
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -		<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> -
		Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. Julien HAEGY ayant donné procuration à Mme Véronique ELO
Mme Caroline PFISTER ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE
M. Adrien KIFFEL ayant donné procuration à Mme Nathalie DISCHLER

Membre titulaire représenté par son suppléant :

M. Pascal GEHIN

Membres excusés :

M. David PAULY, Conseiller Municipal de DORLSHEIM
M. Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE :
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : PROROGATION**

N° 25-58

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa délibération n° 20-59 du 8 octobre 2020 acceptant d'octroyer une participation financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique sur le territoire de la Communauté de Communes ;

VU ses délibérations N° 21-73 du 7 octobre 2021, N° 22-73 du 6 octobre 2022, N° 23-52 du 29 juin 2023 et N° 24-68 du 3 octobre 2024 décidant de proroger ce dispositif, respectivement d'un an ;

CONSIDERANT par conséquent que cette participation financière est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025 ;

VU le bilan de l'opération présentée séance tenante ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 11 septembre 2025 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

de proroger, jusqu'au 31 décembre 2026, la participation financière de la Communauté de Communes à l'acquisition de vélos à assistance électrique, selon le dispositif défini par délibération N° 20-59 du 8 octobre 2020, modifié par délibération N° 23-52 du 29 juin 2023,

précise

que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2025,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer tout document concourant à verser cette aide aux ayants droit.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Sandrine HIMBERT

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 29 septembre 2025
- publication sur le site internet le : 29 septembre 2025

Acte à classer

DE-25-58

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-09-29T11-28-51.00 (MI264140005)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20250925-DE-25-58-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES ET BUDGET - ACQUISITION DE VELOS ASSISTANCE
ELECTRIQUE : PARTICIPATION FINANCIERE DE L'INTERCOMMUNALITE
DE COMMUNES : PROROGATION

Date de décision : 25/09/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 25-58 FB SUBVENTION VAE
PROROGATION.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 29/09/25 à 11:28
Date 29/09/25 à 11:28
Date 29/09/25 à 11:34

Par SEGUIN Muriel
Par SEGUIN Muriel